

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2025

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2024 - (N° 1285)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
M. de Courson, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement national

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article pour dénoncer l'absence totale d'effort sur la maîtrise des dépenses.

En 2024, la mission « Engagements financiers de l'État » devient la deuxième en termes de dépenses, devant la mission Défense.

Malgré les annonces d'annulations de crédits, la Cour des comptes souligne qu'il ne s'agit que de mesures ponctuelles, non reductibles, sans effet structurel. Le Haut Conseil des finances publiques parle d'un « affaïssement » budgétaire et d'un « effort minimal ».

Le pilotage budgétaire est inexistant, les priorités sont mal fixées, et la dépense publique échappe à tout contrôle. Nous ne saurions valider une telle gestion.